

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DOUZE
LE 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du forum, en session ordinaire, sur convocation en date du 6 juillet 2020 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Jean-François RODE, Jacques GENESTE. Mesdames Josiane BONNET, Valentine BARREAU, Marie-Paule COEURDEVEY, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX.

Excusés : Mme Alicia DE OLIVEIRA qui a donné procuration à M. Vincent LACOSTE.
M. Evan GEVAERT qui a donné procuration à Mme Valentine BARREAU.
M. Ludovic ROBITEAU qui a donné procuration à Mme Elodie DURIEUX.
Mme Brigitte SABADIN qui a donné procuration à Mme Marie-Paule COEURDEVEY.

Secrétaire : M. Jean-François RODE.

Ordre du jour : Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES (31 - 2020).

Le conseil municipal s'est réuni, en application des articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral afin de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mise en place du bureau électoral :

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes Marie-Paule COEURDEVEY, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX et Valentine BARREAU.

Mode de scrutin :

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués titulaires et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Liste Evan GEVAERT :

GEVAERT Evan (titulaire)
BARREAU Valentine (titulaire)
GENESTE Jacques (titulaire)
BONNET Josiane ((suppléante).
ARCHAMBAUD Jean Marc (suppléant).
SABADIN Brigitte (suppléante).

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 14.

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0.

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0.

Nombre de suffrages exprimés : 14.

Résultats du vote :

Liste Evan GEVAERT : 14 voix.

Nombre de délégués titulaires : 3

Nombre de délégués suppléants : 3

Proclamation des élus :

M.le maire a proclamé élus :

GEVAERT Evan (titulaire)

BARREAU Valentine (titulaire)

GENESTE Jacques (titulaire)

BONNET Josiane ((suppléante).

ARCHAMBAUD Jean Marc (suppléant).

SABADIN Brigitte (suppléante).

INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Maire informe :

- Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, la fête de LA DOUZE est annulée. Un vide-grenier est organisé, le 2 août, par l'association Art'soul.

- Mme Alicia DE OLIVEIRA a été nommée coordonnatrice pour le recensement 2021 de la population.

La séance est levée à 20h

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal